

navires étrangers par l'entremise de stations côtières du Canada, le trafic commercial privé qui passe par les stations de radio des voies aériennes du ministère, et les services rendus par ces stations de radio aux aéronefs des compagnies de lignes aériennes privées. Le tableau 2 indique le nombre total de messages et de mots transmis durant l'année terminée le 31 mars 1955 et le revenu qui en découle, ainsi que les recettes provenant des droits de licence, des droits d'examen, des amendes et confiscations, de loyers, etc.

**2.—Messages et mots transmis ou reçus et recettes perçues par le ministère des Transports, année terminée le 31 mars 1955**

Détail	Messages	Mots	Recettes
			\$
<b>Marine—</b>			
Côte orientale.....	371,618	11,548,247	116,532
Grands lacs.....	52,844	940,584	28,274
Côte occidentale.....	452,372	14,078,929	74,049
Baie et détroit d'Hudson.....	167,016	10,260,364	8,975
Change.....	...	...	14,666
<b>Voies aériennes—</b>			
Messages privés, commerciaux et de lignes aériennes.....	..	..	18,078
Service de radio aux compagnies de transport aérien.....	..	..	357,941
Service téléphonique.....	..	..	225
<b>Total, marine et voies aériennes.....</b>	<b>1,043,850</b>	<b>36,828,124</b>	<b>618,740</b>
<b>Autres recettes de la radio—</b>			
Droits d'examen—Certificats de compétence des radiotélégraphistes.....			1,902
Amendes et confiscations en vertu de la loi de 1938 sur la radio.....			220
Droits de licence (sauf les stations de radio privées).....			177,426
Publications.....			2,545
Location.....			206,419
Divers.....			39,735
<b>Total, autres recettes de la radio.....</b>			<b>428,247</b>
<b>Total général, recettes de la radio.....</b>			<b>1,046,987</b>
Recettes provenant des licences des stations de radio privées.....			161,267

## Section 2.—Stations et services de radio

### Sous-section 1.—Stations de radio en activité au Canada

Le tableau 3 classe, par catégorie, les stations de radio en activité au pays ainsi que sur les navires et les avions immatriculés au Canada. En plus des services de radio sous sa propre régie, le ministère des Transports réglemente les services radiophoniques des autres ministères, spécialement en ce qui concerne la détermination des fréquences appropriées et l'application des techniques compatibles avec le tableau des fréquences et avec les services de radio publics et privés. Le ministère de la Défense, en plus des stations pour fins militaires, exploitait 13 stations permanentes en 1955; le ministère de l'Agriculture 15, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration 4, le ministère des Pêcheries 14, le ministère des Mines et des Relevés techniques 62, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social 12, le ministère du Revenu national 2, le ministère des Travaux publics 6, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales 112, le Conseil national de recherches 16, et la Gendarmerie royale du Canada 994.